ABCIS

SAS au capital de 25.000 € - RCS ROMANS SUR ISERE 790 512 362
Siège Social : 15B rue Laurent de Lavoisier – 26800 PORTES LES VALENCE

- § -

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS ET LE VINGT JUIN,

La société FOSELEV SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.992.900 euros, ayant son siège social 530 rue Mayor de Montricher ZI Les Milles – BP 291 000 – 13798 AIX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro B 637 070 632, représentée par Monsieur Bruno CAGNOL, en qualité de Président du Directoire,

Associée unique de la société ABCIS SAS,

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Bruno CAGNOL, Président, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et le rapport général du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'Associée unique.

A pris les décisions suivantes relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Approbation des comptes – quitus au Gérant,
- Conventions de l'article L223-19 du code de commerce,
- Affectation des résultats,
- Mandat des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités à accomplir.

PREMIERE DECISION :

L'Associée unique, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DEUXIEME DECISION :

L'Associée unique approuve les conventions fixées par les dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION :

L'Associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 315.638 euros de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter

Résultat de l'exercice	315.638 €
Autres réserves	321.441 €
Total	**637.079 €**

Affectation proposée

Dividendes	100.000 €
Autres réserves	537.079 €
Total	**637.079** €

QUATRIEME DECISION :
MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Associé unique, constatant que le mandat de la société EXPERTEA AUDIT SAS, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, décide, conformément aux dispositions de la loi PACTE du 22 mai 2019, de ne pas renouveler ledit mandat.

CINQUIEME DECISION :
POUVOIRS

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

FOSELEV SAS
Associé unique
Représentée par Bruno CAGNOL